



26 avril 2011 #75
La CPI semaine après semaine



Situation en République du Kenya

Le 31 mars 2010, la Chambre préliminaire II a autorisé le Procureur à ouvrir une enquête *proprio motu* sur la situation du Kenya, Etat partie depuis 2005. Suite à la délivrance de citations à comparaître le 8 mars 2011, six citoyens kenyans ont comparu volontairement devant la Chambre préliminaire II les 7 et 8 avril 2011. Les audiences de confirmation des charges dans les deux affaires : *Le Procureur c. William Samoei Ruto, Henry Kiprono Kosgey et Joshua Arap Sang* et *Le Procureur c. Francis Kirimi Muthaura, Uhuru Muigai Kenyatta et Mohammed Hussein Ali* sont programmées pour le 1^{er} et le 21 septembre 2011, respectivement.

Décisions adoptées entre le 18 et le 22 avril 2011

Affaire Ruto, Kosgey et Sang

Decision on the "Prosecution's Request for Conditions of Enforcement"

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 20 avril 2011

Affaire Muthaura, Kenyatta et Ali

Decision on the "Prosecution's Request for Conditions of Enforcement"

Rendue par la Chambre préliminaire II, le 20 avril 2011

Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de quatre affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun ("Ahmad Harun") et Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman ("Ali Kushayb")* ; *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* ; *Le Procureur c. Bahar Idriss Abu Garda* ; et *Le Procureur c. Abdallah Banda Abakaer Nourain et Saleh Mohammed Jerbo Jamus*. Quatre mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de MM. Harun, Kushayb et Al Bashir. Les trois suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à M. Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Après l'audience de confirmation des charges, le 8 février 2010, la Chambre préliminaire I a refusé de confirmer les charges. M. Abu Garda n'est pas détenu par la CPI. Deux autres citations à comparaître ont été délivrées contre M. Banda et M. Jerbo qui ont comparu volontairement devant la Chambre de première instance I le 17 juin 2010 ; l'audience de confirmation des charges s'est tenue le 8 décembre 2010. Le 7 mars 2011, la Chambre préliminaire I a décidé à l'unanimité de confirmer les charges de crimes de guerre à l'encontre d'Abdallah Banda et Saleh Jerbo. Le 16 mars 2011, la Présidence de la CPI a constitué la Chambre de première instance IV et lui a renvoyé cette affaire.

Décisions adoptées entre le 18 et le 22 avril 2011

Affaire Banda et Jerbo

Order requesting the prosecution to file a response to the defence oral application of 19 April 2011

Rendue par la Chambre de première instance IV, le 21 avril 2011

Order instructing the Registry to start consultations on the organisation of common legal representation

Rendue par la Chambre de première instance IV, le 21 avril 2011

Situation en République centrafricaine

Le gouvernement de la République centrafricaine a renvoyé la situation devant la Cour en décembre 2004. Le Procureur a ouvert une enquête en mai 2007. Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance. Le procès a débuté le 22 novembre 2010.

Décisions adoptées entre le 18 et le 22 avril 2011

Affaire Bamba

Scheduling Order for the Judgment on the appeals of Mr Jean-Pierre Bemba Gombo and the Prosecutor against Trial Chamber III's "Decision on the admission into evidence of materials contained in the prosecution's list of evidence"

Rendue par la Chambre d'appel, le 21 avril 2011

Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les quatre affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda*, *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*, et *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga, Mathieu Ngudjolo Chui et Callixte Mbarushimana sont actuellement détenus par la Cour. Le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* s'est ouvert le 24 novembre 2009. L'audience de confirmation des charges dans l'affaire *Le Procureur c. Callixte Mbarushimana* doit s'ouvrir le 4 juillet 2011.

Décisions adoptées entre le 18 et le 22 avril 2011

Affaire Mbarushimana

Second Decision on matters regarding the review of potentially privileged material

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 15 avril 2011

Decision on the Defence's Application for Leave to Appeal the Decision on Potentially Privileged Material dated 4 March 2011

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 15 avril 2011

Decision on the "Prosecution's request for extension of time limit for redaction applications"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 18 avril 2011

Decision the Defence Request for Leave to Reply to the Prosecution's Response to the Defence Request for Interim Release

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 18 avril 2011

Decision on the "Defence Request for OPCD Support"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 21 avril 2011

Decision on the "Prosecution's application for leave to Appeal the 'Decision on issues relating to disclosure' (ICC-01/04-01/10-87)"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 21 avril 2011

Decision on the "Prosecution's request for variation of time limit for the filing of the "Prosecution's first application for redactions to witness statements pursuant to Rule 81(2) and Rule 81(4)"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 21 avril 2011

Liens utiles

Les **procédures** se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : www.icc-cpi.int

Vous pouvez également consulter le **calendrier des audiences**

Des **résumés audiovisuels** sont disponibles sur notre **chaîne YouTube**

Vous pouvez également suivre les activités de la Cour sur **Twitter**

Événements

Rencontre historique entre le Président Song et le Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA) pour conclure un accord-cadre de coopération entre la CPI et l'OEA



Le juge Sang-Hyun Song, Président de la Cour pénale internationale rencontre José Miguel Insulza, Secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA), à Washington, D.C. pour y procéder à un échange de lettres relatif à un accord de coopération © Patricia Leiva/OEA

Le Secrétaire général de l'Organisation des États américains, José Miguel Insulza et le Président de la Cour pénale internationale (CPI), le juge Sang-Hyun Song se sont rencontrés lundi 18 avril 2011, au siège de l'OEA à Washington, D.C. pour signer un échange de lettres relatif à l'établissement d'un accord-cadre de coopération entre la CPI et le Secrétariat générale de l'OEA.

S'adressant aux personnes conviées à la cérémonie de signature organisée à cette occasion, le Président Song a déclaré que le système émergent de justice pénale internationale ne pouvait devenir pleinement efficace qu'avec le soutien résolu des États et de la communauté internationale dans son ensemble et que les organisations régionales comme l'OEA jouaient un rôle déterminant pour la réalisation de cet objectif. Il a exprimé sa reconnaissance pour les différents efforts consentis à ce jour par l'OEA pour soutenir le système du Statut de Rome, déclarant qu'elle a été un des partisans les plus fidèles et les plus actifs de la CPI.

Dans son allocution prononcée lors de la cérémonie de signature, le Secrétaire général Insulza a affirmé que la Cour pénale internationale représentait un jalon dans l'histoire du droit international, du droit international pénal et du droit international humanitaire, ainsi que dans la lutte internationale contre l'impunité des auteurs de violations graves des droits de l'Homme.

Le Président Song et le Secrétaire général Insulza sont convenus de continuer à renforcer la collaboration entre les deux organisations, rappelant qu'il était essentiel pour asseoir la paix, la justice et la primauté du droit que les auteurs des crimes les plus graves commis contre l'humanité ne demeurent pas impunis.

L'accord-cadre de coopération, conclu en application de l'article 87-6 du Statut de Rome, prévoit la coopération de la CPI et du Secrétariat général de l'OEA sur les sujets d'intérêt commun, comme la promotion et la diffusion du droit international pénal, notamment des principes, des valeurs et des dispositions du Statut de Rome de la CPI, l'échange d'informations et de documents, et des invitations réciproques à des conférences et réunions.

L'échange de lettres et l'accord-cadre seront publiés en temps voulu dans le Journal officiel de la CPI sur le site Web de la Cour.

L'allocution prononcée par le Président Song lors de la cérémonie de signature est disponible [ici](#) (en anglais).

Un album photo de la cérémonie de signature peut être consulté sur [le site Web de l'OEA](#).

Déclaration du Bureau du Procureur relative aux violences électorales au Nigéria

Déclaration: 21.04.2011

Le Bureau du Procureur suit de très près l'évolution de la situation au Nigéria et s'inquiète de la poussée des violences provoquées par les élections législatives et présidentielles d'avril 2011. Le Bureau craint que les élections des gouverneurs le 26 avril prochain entraînent des violences supplémentaires.

Dans le cadre de ses examens préliminaires, le Bureau s'efforcera de déterminer si les récentes violences ont été planifiées et organisées et si des crimes relevant de la compétence de la Cour ont été commis.

C'est pourquoi le Bureau du Procureur exhorte les Nigériens à ne pas prendre part à des actes de violence et enjoint une nouvelle fois au gouvernement nigérian de faire tout ce qui est en son pouvoir à son niveau pour contenir les violences actuelles et prévenir toute nouvelle flambée, sans pour autant se soustraire à son devoir de combattre l'impunité au titre du Statut de Rome.

Le Bureau du Procureur se félicite de l'initiative des dirigeants politiques du Nigéria appelant leurs partisans à faire preuve de retenue et à éviter toute agitation. Au titre du principe de complémentarité, le Bureau commencera par apporter son soutien aux enquêtes nationales portant sur les violences et les personnes qui en sont responsables.

Source : Bureau du Procureur

Interagir avec les communautés

Les enseignements sur la Cour pénale internationale dans les universités de la RDC se poursuivent



Des étudiants suivent les cours sur la CPI à Bukavu (archive février 2011) © ICC-CPI

Après les universités de Goma et de Bukavu respectivement en janvier et février 2011, l'Unité de la sensibilisation a animé pour la deuxième année consécutive des cours sur la Cour pénale internationale (CPI) à l'Université de Lubumbashi du 9 au 12 avril et à l'Université de Kisangani du 15 au 16 avril 2011.

Plus de deux cents étudiants en droit de première et deuxième année de licence ont suivi les enseignements sur la Cour. Le cours était divisé en trois parties : introduction générale ; différentes composantes de la CPI au regard du droit pénal, de la procédure pénale, et de l'organisation et compétence judiciaire ; et la coopération internationale entre la Cour et les Etats. Grâce au recours

à la jurisprudence de la CPI, les enseignements théoriques ont pu être complétés d'exercices pratiques. Ce recours à la jurisprudence a été vivement apprécié par les étudiants, leur permettant de confronter la pratique judiciaire au droit applicable devant la Cour.

Les cours ont enfin permis de vives discussions, notamment sur le rôle du Conseil de sécurité des Nations Unies, la problématique des immunités des chefs d'Etats, la souveraineté des Etats face à la CPI, les droits des victimes, l'action de la CPI en Afrique. Les débats ont également porté autour des développements judiciaires dans les affaires devant la Cour.

L'intérêt, toujours croissant, porté par les étudiants congolais sur la CPI se manifeste notamment par le nombre de travaux de fin de cycle et de mémoires sur la Cour malgré les difficultés d'accès à la documentation que connaissent les étudiants. Pour remédier à ces difficultés, l'Unité de la sensibilisation de la CPI a commencé à fournir de la documentation pertinente aux facultés de droit des universités partenaires situées en provinces. A Kinshasa, l'accès à la documentation est rendu plus aisé du fait de l'accès gratuit à la petite bibliothèque ouverte par la Cour et qui comprend plus de cinquante ouvrages juridiques. Les représentants de l'Unité de la sensibilisation assistent de cette façon régulièrement les étudiants dans leurs recherches.

L'Unité de la sensibilisation de la CPI en RDC organisera en juillet prochain, à l'occasion de la Journée de la justice pénale internationale, un concours interuniversitaire de procès fictifs, en partenariat avec les universités.

Calendrier

AVRIL 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
25	26	27	28	29	30	
Vacances judiciaires						
MAI 2011						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
						1
2	3	4 Discours du Procureur de la CPI sur la situation en Libye devant le Conseil de sécurité de l'ONU, à New York (États-Unis)	5	6	7	8
9 S.E. Navi Pillay, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, viendra en visite à la CPI	10	11	12 Le Juge Song, Président de la CPI, et le Juge Kaul, second vice-président, participeront au symposium international consacré à l'après-Kampala, intitulé "Beyond Kampala: The ICC, the Crime of Aggression and the Future of the Court", qui se tiendra à Oxford (Royaume-Uni)	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute.